

# Commune de NOYELLES-SUR-MER



Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal  
du 4 mars 2024 à 19 heures 00  
À la Salle de réunions de la Mairie

Le quatre mars deux mille vingt quatre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyelles-sur-Mer, régulièrement convoqué le 27 février 2024, s'est réuni dans la salle de réunions sous la présidence de Monsieur Martial BALSAMO, Maire.

Présents : BALSAMO Martial - GALIANI Michel - POTIEZ Florence - HUNAUT Christian - BOUTTÉ Bertrand - RINCY Stéphanie - JOLIBOIS Gérard - LEFEBVRE Anne-Sophie - DE POURCQ Marine - BESNARD Roland - LELOIRE Didier.

Absents excusés : SZUBINSKI Stéphane - ÉVRARD André.

Procurations : ÉVRARD André à HUNAUT Christian.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

## DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents Marine DE POURCQ, secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

Une copie était jointe à la convocation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.

Signature du procès-verbal par le maire et secrétaire.

## Ordre du jour :

### 1-ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Rapporteur : Martial BALSAMO

1.1 - Convention avec la Safer pour permettre la location du terrain de Blanquetaque.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons envisagés la location temporaire pour culture du terrain de Blanquetaque. Renseignements pris auprès des différents services concernés, il s'avère que la seule solution pour permettre la signature d'un bail précaire est de mettre le terrain à disposition de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) par convention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	Absent			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	12		

## 1.2 - Position du conseil municipal concernant la fermeture de notre école.

À ce jour la situation concernant l'école :

Effectif prévisible à la rentrée 2024/2025 : entre 17 et 19 élèves.

Sur cette base, par courrier en date du 19 Février 2024 l'Inspecteur d'Académie proposait la suppression d'un poste d'enseignant.

Deux sondages ont été faits auprès des parents d'élèves concernés :

- le maintien de l'école avec une classe unique multi niveaux : 14 parents contre
- le choix du report en cas de fermeture de l'école :
  - ✓ 10 parents pour le report sur l'école de Nouvion en Ponthieu
  - ✓ 1 pour l'école privée

En date du Vendredi 23 Février, un nouveau courrier de l'Inspection d'Académie envisageait le retrait de deux moyens d'enseignement à l'école de Noyelles-sur-Mer après avis consultatifs conjoints de la commune et de la communauté de commune Ponthieu- Marquenterre.

Les parents d'élèves de leur côté proposent que soit étudiée la possibilité d'un regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de Sailly-Flibeaucourt.

En tant qu' élu, Monsieur le maire souhaite respecter les choix des parents d'élèves et propose donc, dans l'attente des résultats de cette solution alternative, de voter pour ou contre la fermeture de l'école.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial		X		8. JOLIBOIS Gérard		X	
2. GALIANI Michel		X		9. LEFEBVRE Anne-Sophie		X	
3. POTIEZ Florence		X		10. DE POURCQ Marine		X	
4. HUNAUT Christian		X		11. BESNARD Roland		X	
5. BOUTTÉ Bertrand		X		12. ÉVRARD André		X	
6. SZUBINSKI Stéphane	absent			13. LELOIRE Didier		X	
7. RINCY Stéphanie		X		Total		12	

## 1-3 - Convention d'implantation et d'usage des Points d'Apport Volontaires (PAV) avec la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Dans le cadre de la collecte sélective, la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre propose la signature d'une convention ayant pour objet de définir les modalités d'implantation et les obligations de chaque partie.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	absent			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	12		

## 1-4 – Révision des tarifs des concessions funéraires

Par délibération du 15 avril 2015, les tarifs des concessions funéraires sont fixés à :

		3 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
Concession trentenaire	60 € le m <sup>2</sup>	180 €	360 €
Concession cinquanteenaire	70 € le m <sup>2</sup>	210 €	420 €

Compte tenu des charges d'entretien du cimetière, Monsieur le maire propose de revaloriser ces tarifs et d'appliquer à compter du 15 mars 2024, les tarifs suivants :

		3 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
Concession trentenaire	80 € le m <sup>2</sup>	240 €	480 €
Concession cinquanteenaire	90 € le m <sup>2</sup>	270 €	540 €

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence		X		10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand			X	12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	absent			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	10	1	1

## 2 -FINANCES – Rapporteur : Florence POTIEZ

### 2-1 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour la deuxième tranche des travaux de voirie du Chemin des Valois.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention d'un montant maximal de 40% du coût HT des dépenses éligibles du Conseil Départemental au titre Du Fonds d'appui aux communes 2022-2024.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à solliciter cette subvention.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	absent			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	12		

### 2-2 - Autorisation de faire appel à la société Akasol-Conseil pour assister la commune dans le dossier de la station d'épuration de St Valery.

Le dossier de la station d'épuration de St Valery est un dossier très technique. Monsieur le maire propose de faire appel à la Société Akasol-Conseil pour l'assister (réunion, étude ...).

Cette assistance se ferait sous forme d'ordre de mission dans les conditions définies par convention avec cette société :

COMMUNE DE NOYELLES SUR MER			
Désignation des prestations	Chef de projet		Sous-total
	Coût en € HT/		
	700,00		
NOYELLES SUR MER - ASSISTANCE / CONSEIL - Construction de la nouvelle STEP de St Valery sur Somme			
Participation à des réunions de travail soit en mairie de St Valery sur Somme, soit en mairie de Noyelles sur Mer, soit dans des locaux de services (Etat, agence de l'eau, etc.) intervenants dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration de St Valery sur Somme			
y compris			
- déplacement			
- rédaction d'un compte-rendu après chaque réunion			
	Nombre	3	2 100,00 €
TOTAL € HT			2 100,00 €
TVA 20%			420,00 €
TOTAL € TTC			2 520,00 €
Prix pour une prestation supplémentaire			
Prix pour une réunion supplémentaire	Montant en € HT	1	700,00 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	absent			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	12		

### 2-3 - Convention de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des travaux communaux du Chemin des Valois avec la société EVIA SAS.

La société EVIA propose un contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant d'exécution des travaux de 2 538.34 € HT soit 3 046.00 € TTC.

Phase exécution de travaux					
Mission PRO	39%	1,42%		69 926,60 €	989,95 €
Mission ACT	6%	0,22%		69 926,60 €	152,30 €
Mission VISA	3%	0,11%		69 926,60 €	76,15 €
Mission DET	48%	1,74%		69 926,60 €	1 218,40 €
Mission AOR	4%	0,15%		69 926,60 €	101,53 €
	100,00%	3,63%			
Montant de la mission HT					2 538,34 €
TVA 20%					507,67 €
Montant de la mission TTC					3 046,00 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer ce contrat.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	absent			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	12		

## 2-4 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Préalablement du vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans les limites du ¼ des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement soit

		TTC
231	Contrat mission maîtrise d'œuvre Cabinet médical	10 000 €
231	Contrôle technique bâtiment	3 300 €
231	Travaux supplémentaires traitement fongicide	3 120 €
2183	Ordinateur matériel informatique	3 000 €

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	absent			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	12		

## 3 - URBANISME- Rapporteur : Florence POTIEZ

### 3-1 - Absence de proposition pour les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR).

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leurs autorisations, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et, en tout état de cause, l'instruction des projets reste faite au cas par cas. La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 Mars 2024 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme. Monsieur le Maire propose de ne pas déterminer de zones d'accélération des EnR pour la commune.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine			X
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand		X		12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	absent			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	10	1	1

## INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Michel GALIANI : Une étape Wimereux-Abbeville de la course cycliste « les 4 jours de Dunkerque » traversera notre village.

Passage prévu de la caravane à 14 h 10 et des coureurs à 15 h 35.

Un important service de sécurité a été imposé par les responsables.

L'assemblée générale du Pays d'Art et d'Histoire a eu lieu au grenier à sel de Saint-valery-sur-somme. Une convention a été signée pour 10 ans avec les services de l'État et une campagne d'inventaire des richesses du Patrimoine a été lancée.

Le repas des aînés 2024 est programmé le samedi 27 avril à 12 h 30 au Camping du rio, animé par le Réveil Noyellois.

Le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Noyelles-sur-Mer est prévu le 3 septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire  
Martial BALSAMO



Secrétaire de séance

